

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 48 (1919)

**Heft:** 10

  

**Rubrik:** Le Cercle d'études des instituteurs du Vme arrondissement

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il serait utile à la maîtresse frœbelienne pour la guider dans ses applications pratiques, et utile surtout à l'enfant dont il faciliterait les débuts à l'école primaire.

Là encore, il ne faut pas exagérer. L'école enfantine n'est pas l'école, ne l'oublions jamais. Mais, à côté des jeux et des exercices courants, *un peu* de lecture et d'écriture n'empêcherait certes pas l'école enfantine d'être cette idylle de travail dont rêve Frœbel.

Séraphine BONGARD.

## Le Cercle d'études des instituteurs du V<sup>m</sup>e arrondissement

C'est en mai 1917 que notre petit groupe d'études vit le jour. Mon initiative toute spontanée avait été prise à la suite du premier séjour que je fis à l'Institut Rousseau, à Genève, pendant l'été 1916. Cet Institut pédagogique avait provoqué la formation de groupements d'études parmi les instituteurs genevois pour leur confier des expériences ou enquêtes spéciales. J'eus le plaisir et l'honneur d'assister à une séance d'études d'un de ces groupements. C'est alors que je conçus l'idée d'essayer, une fois rentré en Gruyère, de former un groupe d'études avec mes jeunes collègues des environs de Broc. Avant de ne rien tenter, je fis part de mon projet à mon inspecteur, M. Currat, qui accueillit ma proposition avec beaucoup de bienveillance et m'encouragea très vivement à réaliser cette initiative.

Fort de l'encouragement de mon inspecteur, j'adressai immédiatement un appel à mes collègues des environs. Ceux-ci répondirent — je puis le dire — avec empressement et une première séance constitutive eut lieu le jeudi 24 mai 1917. Je m'expliquai alors plus longuement devant mes collègues accourus. Je leur dis le but que je me proposais : celui d'étudier en commun des questions d'enseignement, de pédagogie ou de psychologie, sans toutefois délaisser les autres branches de la culture générale. J'insistai sur l'idée qu'il ne s'agissait pas de former une académie et que nous voulions laisser la grande science aux grands savants, afin de les rassurer et de leur faire comprendre que nous ne voulions pas rêver, mais bien rester en contact avec la réalité. Car la science, si parfaite qu'elle soit, n'est pour nous un accroissement que si elle peut être mise en œuvre et servir à notre profession.

Je leur fis comprendre, en outre, que je faisais appel à leur bonne volonté et que notre Cercle d'études ne serait pas une œuvre resserrée dans la cotte de mailles d'un règlement précis, mais qu'il serait, avant tout, une œuvre reposant *entièrement* sur le « socle de l'amitié » et dans laquelle nous n'accepterions que le règlement du temps et du lieu. J'en expliquai l'organisation, d'ailleurs très simple, et je soulignai l'importance d'une telle œuvre pour les jeunes instituteurs qui ont tout à gagner à employer les moments perdus.

Un bureau fut immédiatement constitué : le soussigné fut le premier président et aussi le premier secrétaire. Ce cumul était nécessaire afin de mettre l'œuvre en train.

Donc, le désir de s'instruire, uni au désir de faire progresser l'enseignement porta quelques instituteurs du V<sup>m</sup>e arrondissement scolaire à se réunir de temps en temps. Quelques maîtres, ayant déjà un nombre respectable d'années de pratique, se joignirent aux jeunes. L'Évangile blâme ceux qui mettent le vin nouveau dans les vieilles outres ; il ne défend pas de mettre le vin vieux dans

les autres neuves. Le vin vieux, ce sont nos aînés dans l'enseignement ! Et ici, l'outre neuve, c'est le cercle d'études !

Le caractère de notre modeste groupement devait être absolument pédagogique et littéraire (ce mot pris dans son sens le plus large). Notre association studieuse est restée fidèle à ce programme. Il est aisé de s'en convaincre par les sujets de nature pédagogique, psychologique et sociale, traités par ses membres.

Dans cette sphère pourtant restreinte, les participants à nos séances ne se croyaient pas moins obligés de servir l'enseignement et, nous osons ajouter, la patrie. Nous ne nous contentions pas d'écouter une causerie ou une lecture, nous discutons avec ardeur. Les réflexions se multipliaient, on demandait des preuves, des arguments précis, on heurtait ces arguments les uns contre les autres. Et c'est ainsi qu'il y a toujours eu de la vie et de l'animation dans nos réunions. Nous nous séparions toujours pleins de cette joie saine que procurent les gais entretiens et le libre échange des produits de la pensée.

Nous allons tracer un tableau de l'activité de notre Cercle. Le programme des sujets traités comprend les rubriques suivantes : 1° *Pédagogie* ; — 2° *psychologie* ; — 3° *questions sociales*.

### I. Pédagogie.

1° *L'éducation des enfants arriérés ou anormaux* inspiré au secrétaire une causerie où il démontre l'utilité des classes spéciales pour anormaux ou arriérés, en se basant sur ce qu'il a vu pendant ses deux séjours à Genève. Ce sujet a retenu l'attention de tous.

2° *La question de l'alcoolisme* est une de ces questions si importantes que l'on ne peut éviter. M. Camille Ruffieux, instituteur à Châtel-sur-Montsalvens, présente un travail où il parle, très à propos, de l'imprudence de certains parents qui donnent à leurs enfants des boissons alcooliques. Il insiste sur la formation de la conviction chez les élèves. Ceux-ci doivent être convaincus que l'abus de l'alcool est nuisible. Il est nécessaire, nous dit encore M. Ruffieux, de lutter contre les préjugés et il nous en donne des preuves.

Dans la même séance, le secrétaire donne un petit aperçu sur la formation des *ligues d'enfants abstinents*. Il souligne l'opportunité de ces ligues en donnant lecture de deux articles qu'il a publiés dans *La Ligue de la Croix* sur ce sujet.

M. Gremaud, instituteur à Marsens, fait observer qu'il serait très utile de répandre les journaux antialcooliques afin d'éclairer le peuple.

M. Collaud, maître à l'école régionale de Gruyères, nous avertit qu'il faut mettre en garde nos jeunes gens contre la suggestion : « J'ai bu tant ». L'enfant est un être libre, il faut le traiter comme tel. Il s'agit de lui faire comprendre qu'en buvant trop, il accepte les tristes conséquences de l'abus. L'enfant a déjà ses voluptés : il est gourmand, il aime ses aises, il est nonchalant... Le maître réagira en surveillant de près la tenue de ses élèves et en développant en eux l'énergie morale. Il faut que l'enfant apprenne, sur les bancs de l'école déjà, à supporter la souffrance et à se contraindre. Et c'est ici, ajoute M. Collaud, qu'il faut faire intervenir le surnaturel. Avant la classe, composons une prière spéciale, adaptée aux circonstances, que nous écrirons à la table noire.

Les remarquables conseils de M. Collaud font impression.

3° *L'exposition antialcoolique en Gruyère* fait l'objet d'un exposé de M. Mossu, instituteur, à Broc. Il nous explique le but de cette exposition itinérante et le bien qui en résultera, soit pour les maîtres, qui trouveront là le donné concret de leurs leçons d'antialcoolisme, soit pour les élèves.

4° *Le Musée scolaire*. — La question du musée scolaire est discutée dans deux

séances. Le secrétaire donne lecture d'un travail qu'il destine à la Commission du Musée scolaire de Broc. Cette lecture provoque la discussion sur les moyens de se procurer le matériel intuitif d'après le programme de l'année. Toujours nous nous heurtons au gros obstacle : *l'argent!* Cependant, quelques moyens de se procurer à bon compte certains objets d'intuition sont indiqués.

5° *L'enseignement de la géométrie à l'école primaire.* M. Collaud, avec toute la compétence qu'on lui connaît, traite ce sujet de pédagogie pratique. Nous sentons qu'il domine sa matière. En quelques instants, il nous renseigne sur sa façon d'enseigner la géométrie. Ce qu'il nous expose n'est pas un rêve de professeur entiché de sa méthode, mais le résultat d'une expérience personnelle renouvelée chaque année.

Les participants s'empressent de griffonner quelques notes qu'ils conserveront soigneusement.

(A suivre.)

---

## L'ASSURANCE-MALADIE ET LE CORPS ENSEIGNANT

### Un progrès à réaliser

---

Depuis 11 ans déjà, notre Société de secours mutuels est en activité. Nombreux sont les services qu'elle a rendus dès son origine. Le dernier rapport annuel, dans une statistique très intéressante et suggestive, indiquait une somme de 30365 fr. 60 distribuée en indemnité de chômage durant l'espace de 10 ans et 6749 fr. répartis entre les héritiers de 24 sociétaires décédés (secours au décès). Du reste, l'organisation aurait-elle eu pour unique résultat d'inspirer à ses adhérents l'idée de la prévoyance et le sentiment d'une saine solidarité, que ses initiateurs auraient déjà été bien inspirés en posant les jalons d'un semblable édifice social. Le but essentiellement poursuivi est d'assurer une indemnité en cas de maladie. C'est précisément sur ce point que nous désirons attirer aujourd'hui l'attention des instituteurs et institutrices mutualistes, dans la pensée que, de l'examen sérieux de la question, surgiront des améliorations facilement réalisables pour nous.

Depuis la mise sur pied de notre groupement, que de changements se sont produits. La vie économique surtout a subi un bouleversement complet depuis 1908, année de la fondation de notre Société : le fait n'est pas seulement évident, il est d'une cruelle actualité. Il résulte de la situation actuelle que la valeur de l'argent a sensiblement baissé. Si tous les prix de revient ont renchéri, il est certain aussi que les notes des médecins et des pharmaciens, les dépenses que nécessite un traitement préventif ou curatif d'une maladie, n'échappent point à la formidable hausse générale. D'autre part, nous avons vu successivement, depuis 1911, la Confédération et, tout récemment, le canton prendre en main la cause de l'assurance-maladie et allouer généreusement des subsides aux caisses de secours mutuels. Les avantages garantis par la loi fédérale et cantonale sont incontestables et à ces progrès de législation sociale doit correspondre le développement de l'esprit mutualiste parmi les populations en général et chez les éducateurs du peuple en particulier.

Dans les circonstances actuelles, il importe donc que notre Société de secours mutuels rende encore de plus grands services et que ses dispositions statutaires soient mises au niveau des progrès réalisés et des exigences nouvelles.

Tenant compte de ce qui précède, nous préconisons les améliorations suivantes que nous résumons point par point :